

## CALENDRIER DES PROCÉDURES D'ADMISSION EN CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

### CRR DE TOULOUSE

#### RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

##### ➤ COLLÈGE MICHELET

##### Filières Instrument et Voix

Dates à retenir	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Du mercredi 8 janvier au mercredi 12 février 2025 inclus	- Pré-inscriptions en ligne via le site du CRR - Pré-inscriptions auprès du Collège Michelet			
Mardi 14 janvier 2025 à 18h00	Réunion d'information – CRR de Toulouse – Espace Varèse			
Lundi 31 mars 2025	Tests de Formation Musicale			
Mardi 1 <sup>er</sup> , mercredi 2 et jeudi 3 avril 2025	Tests Maîtrise			
	Épreuves instrumentales			

**Formation Musicale** : se munir d'un crayon à papier et d'une gomme

**Maîtrise** : programme à consulter dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »  
Fournir la partition pour être accompagné au piano.

**Épreuves instrumentales** : programme imposé à consulter dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

Un accompagnateur du CRR est à la disposition du candidat, mais le candidat peut, s'il le désire, présenter l'épreuve avec l'accompagnateur de son choix.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

*Des entretiens de motivation sont organisés par le Collège qui convoquera les candidats.*

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.

## Filière Danse

Dates à retenir	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Du mercredi 8 janvier au mercredi 12 février 2025 inclus	- Pré-inscriptions en ligne via le site du CRR - Pré-inscriptions auprès du Collège Michelet			
Mardi 14 janvier 2025 à 18h00	Réunion d'information – CRR de Toulouse – Espace Varèse			
Mardi 8 avril 2025 (matin)			Évaluations chorégraphiques	
Mercredi 9 avril 2025 (matin)	Évaluations chorégraphiques			

Les candidats se présenteront en justaucorps, munis de leurs chaussons : demi-pointes et pointes (si déjà pratiquées) pour le test en danse classique et pieds nus pour le test en danse contemporaine.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Le candidat doit être en tenue à l'horaire indiqué, les vestiaires seront accessibles 20 minutes avant.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

*Des entretiens de motivation sont organisés par le Collège qui convoquera les candidats.*

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.